

PL 069 288 2200 20

MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION-REALISATION ET LA MAINTENANCE D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - <b>PROJET EVEIL</b>																								
		<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b> <b>VILLE DE SAINT-LAURENT-DE-MURE</b> 2 Rte d'Heyrieux, 69720 Saint-Laurent-de-Mure			Reçu le <b>06 SEP. 2022</b> <b>C. C. E. L.</b>																			
<b>EQUIPE DE CONCEPTION</b>																								
 <b>EIFFAGE CONSTRUCTION RHÔNE LOIRE</b> Entreprise générale																								
 <b>ATELIER DES VERGERS ARCHITECTES</b> Architecte	 <b>ATELIER JOHNNY LOISON ARCHITECTE</b> Architecte																							
 <b>ATELIER VILLES ET PAYSAGES</b> Paysagiste	 <b>EIFFAGE ENERGIE THERMIE CENTRE EST</b> Exploitation maintenance																							
 <b>BETREC</b> Bureau d'études généraliste et économiste	 <b>EODD</b> Bureau d'études QEB																							
 <b>GAMBA ACOUSTIQUE</b> Bureau d'études acoustique		 <b>ARWYTEC</b> Bureau d'études resto-conception			<b>PC16-1 – Prise en compte réglementation thermique Bâtiment Restauration</b>																			
<b>ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE</b>		Signature de l'Architecte 																						
 <b>SOCOTEC</b> Bureau de Contrôle	 <b>ELYFEC SPS</b> Coordonnateur SPS	Phase : <b>PC</b>			Date : 04/08/2022 Echelle : - Auteur : BETREC																			
 <b>PHILAE</b> AMO technique	<table border="1"> <thead> <tr> <th>OPERATION</th> <th>PHASE</th> <th>EMETTEUR</th> <th>LOI</th> <th>TYPE</th> <th>NIVEAU</th> <th>NUMERO</th> <th>INDICE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EVE</td> <td>PC</td> <td>BET</td> <td>TTL</td> <td>NTE</td> <td>TSN</td> <td>PC16-1</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>			OPERATION	PHASE	EMETTEUR	LOI	TYPE	NIVEAU	NUMERO	INDICE	EVE	PC	BET	TTL	NTE	TSN	PC16-1	0					
OPERATION	PHASE	EMETTEUR	LOI	TYPE	NIVEAU	NUMERO	INDICE																	
EVE	PC	BET	TTL	NTE	TSN	PC16-1	0																	



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

***Formulaire d'attestation de la prise en compte de la  
réglementation thermique au dépôt de la demande de  
permis de construire***

***(uniquement dans le cas d'une opération dont  
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)***

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : Monsieur Patrick FIORINI

représentant de la société MAIRIE DE SAINT LAURENT DE MURE situé à :

Adresse	2 Route d'Heyrieux		
Code postal	69720	Localité	Saint-Laurent-de-Mure

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Construction d'une école élémentaire et d'un restaurant scolaire

Située à :

Adresse	Rue de l'Eglise		
Code postal	69720	Localité	Saint-Laurent-de-Mure

Référence(s) cadastrale(s) : 000BE0069

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : Atelier des Vergers

Adresse	12 Boulevard de l'Etivalliere		
Code postal	42000	Localité	Saint-Étienne

**Atteste que :**

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(\*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.



**Restaurant**

**DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE**

**Chapitre 1 : Données administratives**

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	744.00
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m <sup>2</sup> (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	72.40	Bbio <sub>max</sub> :	78.00
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

**Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée**

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 03/08/2022

Signature :

  
Totip Parc Chéz - 129 rue Servient - CS 63337  
69326 Lyon Cedex 03  
Tel. 04 72 50 00 90 - Email : lyon@bettec.com  
SIRET : 065 502 295 20174  
707cbea8274ca49552bf1eead97d6cf8 - V3.95

*Fo.mulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique*

**Ministère de la Transition écologique**

Secrétariat général

Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia

92055 La Défense

Tél. : 01 40 81 21 22

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)